



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

logement social

Question écrite n° 82560

Texte de la question

M. Alain Cousin attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé du logement et de l'urbanisme sur la décision de l'État de recentrer ses aides en matière de logement social sur les territoires particulièrement tendus. Bien conscient que les plus grandes difficultés à trouver un logement pour nos concitoyens se situent majoritairement en zone urbaine, il me semble cependant indispensable que, dans le cadre de l'aménagement de notre territoire, nos communes rurales puissent être accompagnées dans la construction de logement sociaux destinés aux publics les plus défavorisés. En effet, ces derniers ne sont pas uniquement localisés en zone urbaine mais sur l'ensemble du territoire national, et notamment dans les communes rurales les plus reculées. Aussi, il lui demande si le Gouvernement, en réponse aux attentes des élus des territoires ruraux, envisage d'adapter sa politique en matière d'aide à la construction de logements sociaux.

Données clés

Auteur : [M. Alain Cousin](#)

Circonscription : Manche (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 82560

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : Logement et urbanisme

Ministère attributaire : Égalité des territoires et logement

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 29 juin 2010, page 7177

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)